



### PASSEPORT TALENT-CHERCHEUR

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

**Visa ou titre de séjour en cours de validité**

**Passeport**

Pages concernant l'état civil, les dates de validité, les cachets d'entrée et les visas

**Justificatif de domicile**

• Si vous êtes locataire (1 choix parmi les 3)

- Facture : EDF, gaz, eau, téléphone fixe ou internet
- Contrat de bail de moins de 6 mois avec quittance comportant signature et cachet
- Attestation d'assurance habitation

• Si vous êtes résident·e CROUS

Attestation de résidence Crous de l'année universitaire en cours

• Si vous êtes hébergé·e

Attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant·e + pièce d'identité de l'hébergeant·e.  
Le titre de séjour de l'hébergeant·e doit être en cours de validité et à la même adresse que sur l'attestation.

**3 photographies d'identité récentes**

Si la demande est faite en ligne : Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, il faudra renseigner le numéro ePhoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques sur ce site :

<https://www.photomaton.fr/product/e-photo-pour-titres-de-sejour/>

**Diplôme au moins équivalent au Master (rédigé en français ou accompagné d'une traduction assermentée)**

DEA, DESS, diplôme d'ingénieur, diplôme d'institut d'études politiques, diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, diplôme d'expertise comptable, diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, docteur en médecine, chirurgie dentaire, pharmacie...

**Convention d'accueil - CERFA 16079\*03**

Si vous avez un **contrat de travail avec l'Université de Lille**, contactez le **service de la gestion des personnels enseignants** pour éditer votre convention d'accueil. ([drh-gestionindiv-eec@univ-lille.fr](mailto:drh-gestionindiv-eec@univ-lille.fr))

Si vous n'avez **pas de contrat de travail avec l'Université de Lille**, contactez le **centre Euraxess Lille** pour éditer votre convention d'accueil. ([euraxess@univ-lille.fr](mailto:euraxess@univ-lille.fr))

**Contrat d'engagement à respecter les principes de la République, daté et signé**

Document à télécharger via ce lien : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Contrat-d-engagement-a-respecter-les-principes-de-la-Republique>



Rappel : les demandes sont à formuler **entre le 4ème et le 2nd mois** avant l'expiration de votre Visa / Titre de séjour.